

Rapport sur les recherches effectuées 1992-2012

De mes premiers pas de doctorante attachée au dépouillement des archives catalanes, jusqu'au projet élaboré pour l'an passé, appuyé sur les textes retrouvés dans des reliures, un fil directeur a guidé ma recherche : le **crédit** médiéval. Ce crédit n'est pas exactement « usure », il n'est pas le revers de la créance —l'endettement— mais est compris comme un moyen de paiement. Il contribue à constituer le *medium* nombrant l'échange qu'est la monnaie de compte. Basé avant tout sur la *fides*, la foi et la confiance, il tisse des relations ininterrompues, jusque dans le jeu sans fin où l'on dénonce l'honnêteté d'une partie. Ce thème invite à élaborer une **histoire totale**, en déployant toute une batterie de compétences qu'il a fallu lentement renforcer. Les questions de ces années de recherches se sont épanouies sous l'effort pour saisir les riches significations de formules du *mutuum* dans des registres notariés, sèches et répétitives. Pour la période médiévale, s'intéresser à ce sujet conduit nécessairement à observer les activités des juifs, en se gardant de les isoler du reste de la société. Ainsi, une histoire des juifs et des chrétiens a toujours été préférée à une *histoire juive*, qui serait celle de communautés, voire un exercice communautaire. Si faire de l'histoire consiste à dresser « l'inventaire des différences »¹, l'attention au **concept d'identité** appliquée aux prêteurs et la réflexion sur la **notion de valeur(s)** découlait logiquement de mes prises de position épistémologiques². Au-delà des inflexions des mes recherches qu'a suscité mon insertion dans des UMR CNRS³, grâce à une implication dans des équipes internationales qui développaient l'histoire économique et sociale, le parcours des années de doctorat puis d'habilitation à diriger des recherches rend compte du cheminement à travers les divers types de sources qui éclairent sous divers angles cette question du crédit.

La recherche, l'analyse et l'étude de ces sources ont nécessité un élargissement géographique et un renouvellement constant des méthodes de travail. Les principes heuristiques choisis valorisaient l'individualisme méthodologique, une étude phénoménologique mise en perspective avec des modèles dont l'élaboration vise à présenter de manière synthétique des conclusions et de nouvelles hypothèses⁴. La méthode comparative a continuellement présidé à l'interprétation des données. Ce travail a nécessité un apprentissage linguistique : la lecture du latin ne suffisant pas, il fallait comprendre le catalan et l'aragonais médiévaux, puis s'efforcer d'acquérir assez de connaissances en hébreu pour pratiquer une analyse économique soutenue par des linguistes et des paléographes⁵. Les domaines abordés se sont peu à peu étendus au droit procédural ; il fallait réactualiser mes acquis en littérature⁶ et aborder l'exégèse, élargir mes connaissances en histoire économique

¹ Paul Veyne, cité par Dominique Iogna-Prat dans *Ordonner et exclure*, Paris, 1998, p. 15.

² De préférence à « mentalités » mais avec le même souhait que Philippe Ariès dans son introduction du chapitre « Histoire des mentalités » publié dans le recueil *La nouvelle histoire*, Jacques LE GOFF (éd.), rééd. Abrégée, Paris, 1988 (rééd. 2006, 1^{re} éd. 1978) : comprendre comment les hommes du Moyen Âge concevaient et ressentent leurs choix, respectaient ou non les valeurs qu'ils reconnaissaient.

³ Diasporas, puis Témiber lors de mon recrutement à l'Université de Bordeaux-Michel-de-Montaigne, FraMEspa enfin.

⁴ « Les juifs dans la Couronne d'Aragon. Proposition d'un modèle », *IV^e Colloque d'histoire des juifs de langue catalane*, Barcelone, octobre 2007, Esperança Valls (éd.), Barcelone, IEMed. 2011 ; « Une autre façon de prêter : gages, saisies, extorsions en Catalogne, XIII^e-XIV^e siècles », *Les objets sous contrainte. Gages, saisies, confiscation, vol, pillage, recel au Moyen Âge*, L. Feller et A. Rodriguez coord., Auxerre, 19-21 novembre 2009 ; « La législation urbaine et économique ». Synthèse préparée pour la conférence inaugurale du projet Relmin, Nantes, 11-12 octobre 2010 ; « Les juifs d'Aragon sont-ils des citoyens ? » dans *Afers*, (parution 2012).

⁵ Claude Denjean, Meritxell Blasco, Jose Ramon Magdalena Nom de Dieu, « Gestion et comptabilité d'après les documents comptables des archives départementales des Pyrénées-Orientales », *Des écritures ordinaires, Études roussillonaises* (à paraître).

⁶ Validés par une licence de Lettres classiques, Université de Toulouse-le-Mirail, 1981.

à la science économique de manière à pouvoir dialoguer avec les collègues spécialistes. Ces choix personnels sont tributaires de la générosité de collègues, tout particulièrement de juristes et de paléographes espagnols et italiens.

Les méthodes mises à contribution ont permis d'allier analyse économique et prosopographie pour écrire la monographie préparant au doctorat. Il s'est agi ensuite de comparer et d'observer le jeu entre les sources littéraires ou exégétiques et les documents de la pratique⁷, tout en choisissant des dossiers propres à la micro-histoire⁸. Après une plongée dans l'univers procédural de Catalogne, d'Aragon et des Baléares, le travail en parallèle avec des économistes a permis de discuter les hypothèses et les pratiques de modélisation économique, de comparer le micro-crédit médiéval à celui développé actuellement et d'observer le monde de la finance sur la longue durée⁹.

L'ordre du cheminement a été celui proposé par la typologie des sources, de questions en conclusions mères de nouvelles questions. L'acte notarié enregistré dans les archives urbaines, complété par les actes de la chancellerie royale, a posé le problème initial (1). Les récits de voyage, les traités (Talmud, kabbale, exégèse) et la littérature polémique, les *novas* et poésies, les rares lettres conservées ont été ensuite relues (2). Les sources normatives et juridiques (chartes, *fueros*, *cortes*, conciles) et sources judiciaires (enquêtes royales, procès, inquisition) livrent des récits de relations contractuelles commerciales, argumentés. Ils ont été à l'origine d'un approfondissement du travail sur l'usure et le juste prix (3), avant que la mise au jour de papiers recyclés dans les couvertures ne réalise un rêve des premiers mois aux archives de Puigcerda : tenter de comprendre les notes, brouillons et papiers personnels des prêteurs, observer les modes de classement utiles à ces hommes d'affaires (4).

1^e étape. La thèse de doctorat, 1992-1998 : un crédit omniprésent dans les sources notariales et royales

La majorité des sources conservées dans les registres notariés de l'Arxiu Històric comarcal de Puigcerda ou de l'Arxiu Capitular de la Seo de Urgel, soit 99%, étaient des sources liées au crédit *mutuum* rural, complété par quelques commandes commerciales. Pour analyser les données des centaines de registres, il était naturel d'étudier un cas précis, celui des prêteurs juifs, particulièrement bien documenté, ce qui conduisait à des interrogations générales sur la pratique du prêt d'argent et posait des problèmes spécifiques liés à l'existence d'une communauté juive au sein d'une société chrétienne réputée hostile à l'usure. Dès le début de la recherche, j'ai préféré ne pas me limiter au traitement des sources généralement affectées à l'histoire économique, mais observer les prêteurs juifs, membres d'une communauté légalement constituée et intégrés dans les réseaux liant juifs et chrétiens. Privilégiant un corpus formé de l'ensemble des 500 registres de Puigcerda datant des XIII^e

⁷ « Gens des villes ou peuples des montagnes : voir les Pyrénées (XII^e-XV^e siècles) », Colloque de la Société des Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Chambéry, 22-24 mai 2003, dans *Montagnes médiévales*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2004, p. 293-314 ; « 'Si je t'oublie, Jérusalem'. Tsarfât, Sefarad et Sion : voyageurs médiévaux en diaspora (Provence, Péninsules ibérique et italienne, XIII^e-XIV^e siècles) », Séminaire d'Études ibériques, *Récits de voyages ibériques*, Bordeaux, 25 avril 2003, Gemah Toulouse 14 novembre 2003, Sylvanès 32-5 mai 2004).

⁸ « Comment peut-on être un bon converti ? Des convertis en Roussillon et en Cerdagne à la fin du XIV^e siècle. », Colloque de Perpignan, 19-21 juin 2000, dans M. ROS (éd.), *Perpignan, l'histoire des Juifs dans la ville*, Perpignan, 2003, p. 123-130 ; « Les néophytes en Roussillon et en Cerdagne au XV^e siècle : réflexions pour une typologie », Colloque de Montpellier, septembre 2001, dans Danièle IANCU-AGOU (éd.), *L'expulsion des juifs de Provence et de l'Europe méditerranéenne. Exils et conversions (XV^e-XVI^e siècles)*, Nouvelle Gallia Judaïca, Paris, 2006, p. 207-230 ; « La Loi entre la place publique et l'espace privé : pratiques religieuses des juifs et convertis de l'est pyrénéen. », Colloque de Tarbes, 30 mai-1 juin 2002, dans Serge BRUNET et Nicole LEMAITRE (éd.), *Clergé, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2005, p. 242-259 ; « Pour une histoire de la conversion (Espagnes, XII^e-XVI^e siècles) », Revue *Diasporas*, numéro 3, *Conversions, passages, retours*, Toulouse, novembre-décembre 2003, p. 45-63.

⁹ Groupe d'étude de la société des moulins du Bazacle.

XIV^e et XV^e siècles, des documents rassemblés dans série B et de registres des Archives départementales des Pyrénées-Orientales, de documents de chancellerie conservés aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone, la décision a été prise de consulter l'ensemble des sources cerdanes. L'attention portée aux formules notariales et à leur variations chronologiques conduisit à inventorier les diverses formes de crédit sans en négliger aucune (le système dotal par exemple), le distinguant de mieux en mieux de « l'usure ». Par qui, comment, dans quelle mesure et quand était-il pratiqué ? Quels moyens étaient légalement accordés aux paysans, aux marchands, aux prêteurs qui avaient besoin de modes de financements ?

La première réponse qu'apporta cette monographie pourrait se résumer en : « tout est crédit ». Le crédit prenait une place prééminente dans les échanges qui méritent un enregistrement notarial, à travers l'acte de droit romain qu'est le contrat de *mutuum*, très souple et adaptable. C'était donc une pratique envahissante, des prêts sans connotation négative qui apparaissait. Basé sur la confiance, il favorisait l'enrichissement mais aussi une mobilité sociale tant ascendante que descendante, intégratrice. Les documents montraient que l'endettement avait pour les créanciers et les débiteurs des conséquences positives, au moins tout autant que négatives, que les positions des uns et des autres n'étaient pas figées, que nous observions le groupe des entrepreneurs. Les idées reçues sur le crédit juif sont fausses en Cerdagne et en Roussillon. L'une d'elle, qui attribue la pratique de l'usure aux juifs seuls, tout particulièrement. Lorsqu'au milieu du XIV^e siècle, la fiscalité royale, municipale et communautaire s'établissait, le rapport entre crédit et la rente constituée s'ajoutait aux conséquences des crises agraires et démographiques pour modifier la donne. L'endettement, du paysan à l'État royal, devenait peu à peu insupportable. Les juifs perdaient leurs positions, leur communauté s'étiolait, avant même l'expulsion de 1493.

2^e étape. 1999-2004, le crédit et la société politique

Les conclusions de l'étude de ce corpus posaient de nouvelles questions : quels étaient les liens exacts entre « l'usure juive » et « l'usure chrétienne » ? Les processus de succession, d'association, les ventes de créances, la procuration, le circuit des financements, la limitation réussie des conflits avaient déjà été interrogés, mais on pouvait espérer d'un élargissement de la recherche de nouvelles preuves, des réponses plus nuancées. Les rapports du crédit avec la spéculation, les cycles et la « crise » devaient être précisés, les observations faites en Cerdagne et en Roussillon validées sur d'autres terrains. Quelle était la place exacte du *juif passeur*, intermédiaire naturel et donc courtier, du juif facteur ou mandataire qui pouvait faire fructifier l'argent chrétien ? Que savons-nous précisément du prêt sur gage ? Les nombreuses quittances enregistrées en l'absence même de créance, les testaments et inventaires après décès permettaient de minimiser la place du prêt sur gage ; la reconstitution des réseaux relationnels permettait de douter de positions réservées aux juifs puis aux convertis. On observait plutôt, à l'échelle locale, un jeu grâce auquel juifs et chrétiens étaient associés et solidaires, prenaient des positions semblables (à tous les sens du terme), tout en se démarquant subtilement à travers cette ressemblance même. Tout cela valait-il pour des espaces ruraux ou pour le grand commerce ? Dans les montagnes ou dans les ports ? Mais au fond, qui pouvions-nous connaître grâce aux registres notariés urbains ou à ceux de la chancellerie royale ? Les membres des élites plutôt que les pauvres. Que pouvions-nous savoir de ces gens, dont la vie ne se résumait pas aux quelques dizaines d'actes retrouvés les concernant ? Les conclusions de *Juifs et chrétiens. De Perpignan à Puigcerda, XIII^e-XIV^e siècles*¹⁰ nuançaient la vision irénique du tout à crédit et limitaient les réponses aux élites des villes étudiées en s'appuyant sur un paradoxe : les documents étudiés concernaient majoritairement des prêts ruraux. La culture des prêteurs, leur place dans la société devait être mieux connue. Les résultats devaient être également confrontés à ceux

¹⁰ Perpignan, Éditions du Trabucaire, 2004.

des ouvrages préparés et publiés durant cette période, le *Shylock revu et corrigé* de Joseph Shatzmiller¹¹, les travaux de Giacomo Todeschini¹² ou de Sylvain Piron¹³ sur l'usure, les recherches autour du don étudié par Mauss¹⁴.

Ces questions invitaient à un élargissement thématique et documentaire ainsi qu'à l'étude de dossiers pertinents, de manière à saisir les rapports convergents et divergents qu'entretiennent les systèmes de valeurs juifs et chrétiens entre les XII^e et XV^e siècles. Les éléments de différenciation entre juifs et chrétiens, renforçant ou dissolvant la différence, provoquant des prises de position identitaires, les passages, les hésitations, les retours m'intéressaient particulièrement. Les affaires des prêteurs ne devaient pas être isolées du reste de leur existence. Mais si les données sur la vie intellectuelle et religieuse des prêteurs juifs étaient abondantes, la connexion entre histoire économique et histoire intellectuelle ou histoire culturelle n'étaient pas aisées. Les domaines restaient fragmentés, ce qui rendait délicat l'établissement d'une méthode de recherche visant à une histoire culturelle de l'économie. Ayant fouillé systématiquement pour le travail monographique, j'ai donc opté pour un élargissement polydirectionnel, les thèmes étudiés formant une sorte d'étoile autour de la thématique principale. L'insertion sociale des prêteurs se lisait à travers les réseaux, dont la reconstitution et l'analyse tant géographique que sociale dépendait de l'étude du notariat. Si l'historiographie, qui avait écrit la chronique de l'expulsion annoncée du prêteur juif et voyait en Bondavin de Draguignan un exceptionnel Shylock revu et corrigé, se trompait comme je le croyais, il fallait décrire une civilisation juive qui serait ou non militante, vivante et changeante. Les thèmes de la famille, de l'espace, l'observation des oligarchies étaient tout indiqués. Enfin, on ne pouvait faire l'économie d'une histoire culturelle des *prêteurs intellectuels*¹⁵. Les risques de cet effort de polyvalence apparaissaient dans toute leur évidence : la dispersion et l'incursion dans des domaines de spécialisation qui n'étaient pas les miens au départ. Le premier n'était qu'apparent : la conception du territoire, la place de l'homme et de la femme dans la société, l'importance et le sens des choix religieux furent abordés, mais les différents thèmes contribuaient tous à une réflexion sur les relations à l'œuvre dans le crédit rural. Les questions bien simples ruminées à l'Arxiu històric comarcal de Puigcerda n'ont jamais été oubliées. Quant au second risque, il restait à l'assumer. Une troisième difficulté restait en filigrane : la problématique de l'identité et de l'insertion, ici celle des prêteurs juifs, qui reste piégée car elle entraîne dans des débats plus idéologiques qu'historiques et peut conduire à des apories. Et pourtant, comment éviter de s'y affronter avant de s'en libérer ?

L'itinéraire suivi a été double : une voie personnelle qui n'excluait pas le partage avec les collègues issus d'écoles très diverses grâce à divers programmes et colloques, et une sorte d'itinéraire bis où primait la recherche collective que j'essayais d'impulser. La question des convertis, censés hériter des *caractères* juifs quant à l'*économique*, question « canonique » dans l'histoire ibérique, méritait de rassembler tous ceux qui s'y attachaient, éparpillés. La prosopographie et les réseaux exigeaient le travail en équipe. Le poids de la nécessaire « spécialisation » dans les travaux historiques peut être contrebalancé par la discussion

¹¹ *Shylock reconsidered. Jews, Moneylending and Medieval Society*, Berkeley - Los Angeles, 1990 ; trad. de l'anglais par Sylvain Piron, *Shylock revu et corrigé : les juifs, les chrétiens et le prêt d'argent dans la société médiévale*, Paris, 2000.

¹² En particulier *I mercanti e il tempio. La società cristiana e il circolo virtuoso della ricchezza fra medioevo ed età Moderna*, Bologne, 2002 et *Ricchezza francescana. Dalla povertà volontaria alla società di mercato*, Bologne, 2004. trad.fse : *Richesse franciscaine, de la pauvreté volontaire à la société de marché*, Lagrasse, Verdier, 2008.

¹³ Alain Boureau, Sylvain Piron (éd.), *Pierre de Jean Olivi (1248-1298). Pensée scolastique, dissidence spirituelle et société*, Paris, 1999.

¹⁴ Parmi lesquelles celles présentées dans les revues *Hispania*, 60(204), 2000 et *Revue du MAUSS* ; Maurice Godelier, *L'énigme du don*, Paris, 1996 et Alain Caillé, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, 2000.

¹⁵ Qui n'aboutira plus largement qu'avec la thèse de Rémi Meunier sur Salomon ben Adret.

dépaysante entre « spécialistes » et « non-spécialistes ». Les conversions les plus nombreuses et les mieux connues étaient le fait de courtiers et de drapiers, dès la fin du XIV^e siècle, mais surtout dans les années 1414-1416. Il a abouti à la publication d'un recueil d'articles : *Identités juives entre ancrage et passages*. (1- Du quartier juif à l'espace transnational. 2- Communautés, conflits. 3- Judéité, transmission, passages. 4- Réseaux.)¹⁶ et à deux ouvrages collectifs concernant les juifs et convertis des Pyrénées¹⁷.

L'histoire du crédit et de l'usure reste marquée par la distinction opérée entre un supposé crédit juif face à un crédit chrétien, par une surévaluation de l'importance de la judéité dans l'économie. Le dossier présenté en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches : *Juifs et chrétiens. La cristallisation des identités*, visait à démontrer la pertinence et la fécondité d'une histoire des juifs et du judaïsme pleinement insérée dans celle de la société englobante et confrontée sans relâche à celle de la civilisation chrétienne majoritaire, dans l'espace méditerranéen occidental. Un modèle d'insertion des juifs dans le corps politique et social était proposé, mettant en contexte et expliquant les mutations économiques de la fin du XIII^e siècle. Ce dossier présentait quelques éléments de méthode, en insistant sur quatre principes. Tout d'abord, la nécessité de confronter constamment les questions portant sur le monde juif et la société chrétienne, pour mesurer précisément dans l'évolution la part à accorder aux structures et aux juifs observés comme individus. En second lieu, le souci de rassembler le plus souvent possible un corpus de sources hébraïques et latines, rédigées par les scribes communautaires ou chrétiens. Troisièmement, l'importance essentielle de l'articulation entre temps court et longue durée, héritage et nouveautés, fond commun et choix divergents, pour comprendre la cristallisation d'une identité juive méridionale qui peut se décliner de multiples façons. La chronologie de l'histoire juive a en effet ses propres inflexions tout en demeurant immergée dans la chronologie générale. Cependant, l'a-chonisme comme l'anachronisme la menacent particulièrement. Enfin la vision rose de Sefarad et l'historiographie lacrymale, certes aujourd'hui dépassées par les analyses les plus stimulantes, étaient interrogées de manière à saisir les jeux possibles de la figure de l'affrontement et les enjeux de la transmission. Juifs et chrétiens sont alors décrits comme affrontés.

Le constant inconfort qui résultait de ces propositions, le jeu revendiqué entre empathie et distance, souhaitaient domestiquer l'émotion qui affleure souvent dans cette histoire, démasquer de possibles neo-stéréotypes et s'approcher au plus près des changements des manières de vivre et de sentir. L'ambition du deuxième point a l'espoir d'impulser une action volontariste. L'essentiel était de ne pas s'en tenir à des vœux pieux que chacun aurait partagés.

3^e étape. 2001-2007, le droit et l'économie du juste prix

Cette période de recherche dans des domaines divers a permis l'affirmation d'une méthode et montré le dynamisme et l'ouverture de la société juive médiévale au sein de laquelle exerçaient les prêteurs. L'antidote —et le pendant— de ces travaux consistait en une recherche à la fois ample et approfondie autour d'un thème et d'un dossier bien délimité, celui de l'enquête de Jacques II, roi d'Aragon, comte de Barcelone, contre les usuriers, en 1297. Ce travail fut d'abord conduit en parallèle avec les précédents. Il a abouti à la publication de *La loi du lucre. L'usure en procès dans la Couronne d'Aragon à la fin du Moyen Âge*¹⁸. L'ouvrage propose d'observer les bénéfices nés d'un crédit omniprésent en prenant du

¹⁶ *Identités juives entre ancrage et passages en Catalogne, XII^e-XV^e siècles* (parution annoncée à Louvain, chez Peeters).

¹⁷ Flocel SABATE et Claude DENJEAN (éd.), *Juifs et convertis dans les villes pyrénéennes et catalanes, XIII^e-XV^e siècles. Sources et méthodes*, Lérida, Mileno 2006 et *Cristianos y judíos en contacto en la edad media : polémica, conversión, dinero y convivencia*, Lérida, Mileno, 2009.

¹⁸ Madrid, Casa de Velázquez, 2011.

champ. Basé sur des procès inédits du XIII^e siècle conservés dans les archives de Catalogne, il réhabilite le terme d'usure et ouvre la voie à une histoire des juifs « désenclavée », en décrivant les rapports convergents et divergents qu'entretiennent les systèmes de valeurs juifs et chrétiens. Confronter constamment les questions portant sur les sociétés juive et chrétienne aide à mesurer dans l'évolution la part à accorder aux structures et celle relevant des individus.

En 1297, la chancellerie du roi Jacques II d'Aragon enquêta contre les usuriers. Des causes diplomatiques et politiques : l'influence papale, la clameur populaire, le développement de l'administration et l'essor de la justice royale d'appel, favorisèrent des procédures corrigeant les taux d'intérêts immodérés. Les enquêtes royales visaient à purger les affaires sans détruire l'économie. Des procédures livrent des récits nés de la suspicion anti-usuraire, riches en détails inédits sur les mécanismes du crédit et le fonctionnement de la justice catalano-aragonaise, qui ne prohibant pas absolument la prise d'intérêt, s'attache à définir concrètement l'échange équitable. Témoins et accusés narrent les petits faits omis dans les autres sources, décrivant des pratiques créatrices de bénéfices avec lesquelles tous jouent sans complexe, jusqu'à la faillite. Crise de la confiance, le procès démontre combien les qualités humaines sont une valeur primordiale sur les marchés. Les hommes d'affaires, plus souvent chrétiens que juifs, doivent respecter une norme qui place le juste prix au cœur de la cité. La construction du corps politique exclut l'usurier, alors que les juifs demeurent insérés dans la société. En effet, alors que balbutie le stéréotype qui transforme le juif en usurier, les prêteurs juifs se révèlent dignes de foi et membres du corps politique. Nous ne constatons aucun enfermement dans le crédit. Mais le juif n'en sera jamais pour cela transformé en fidèle de par son infidélité religieuse essentielle.

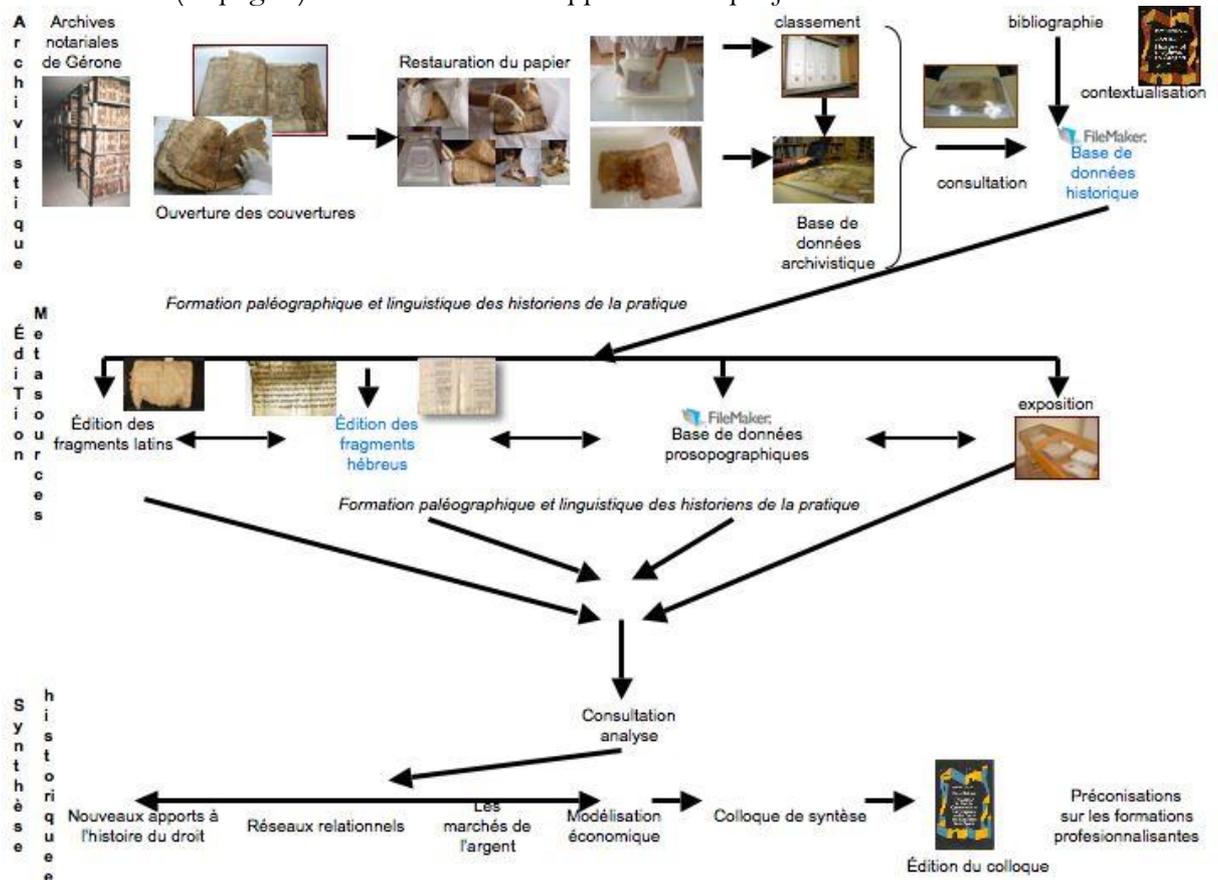
L'usure est comme la réputation (*fama*), bonne ou mauvaise, hésitant entre raideur et bon amour, injustice et équité. La qualité de la parole permet de les distinguer. Le roi intervient dans la correction des pratiques par une justice attentive au point de vue populaire, qui dénonce les usures juives, une action politique soucieuse d'éviter des troubles et émeutes et de faire respecter la prohibition divine. Il renforce ainsi son pouvoir en présidant au dialogue. Tout se passe d'ailleurs comme si les règles définissant l'usure des juifs valaient pour tous. L'usure est d'ailleurs spéculation financière plus que crédit usuraire. Les procès visent à définir collectivement le juste prix, seul biais judiciaire permettant de prouver la fraude. Les accusations s'attaquent à la transmission patrimoniale des bénéfices, gênant la constitution d'une catégorie sociale nouvelle. Un processus né des nouvelles pratiques économiques est corrigé, voire arrêté, bloquant dans le mouvement une forme d'intégration des juifs. C'est ainsi que pratique et discours judiciaire aux antipodes du stéréotype participent à la construction d'un stéréotype tant au sujet de « l'usurier » qu'au sujet « du juif ». La faiblesse du crédit à court terme accentue le phénomène. Un processus stigmatisant est lisible en filigrane, d'autant plus dangereux qu'il ne condamne pas le bénéficiaire, n'est ni antisémite, ni antijudaïque, et que la procédure, même abrégée, même inquisitoire, accorde des droits que la défense sait utiliser. Il conduit à une déréalisation de la judéité transformée en socle du topos sur l'usure, que l'historiographie a réitérée à travers une vision agonistique des relations entre juifs et chrétiens. La fausseté dans les faits de cette interprétation n'empêche pas sa pertinence dans l'ordre du discours. Le développement de l'individualité au sein de la société ne mène pas sur une autre voie car la question du contrat social généralisé et de l'élection divine ne sont pas renouvelés parallèlement. La métonymie qui fait de l'usurier un juif est alors logique puisque la *fidelitas* du juif est multiple au lieu d'être une. Si la criminilisation de l'usure demeure marginale, l'*enormia* exceptionnelle, l'inquisition bridée, la constitution politique de la Couronne d'Aragon propose un modèle où la minorité juive, bien insérée, est défendue par le roi et pourtant inacceptable.

4^e étape (2008-2011) Les menus faits qui font les prix

L'étude des procès pour usures et malversations a montré la place essentielle que tient le juste prix. Cette notion est l'aune qui permet de juger de la légalité et de la légitimité d'échanges qui empruntent les voies sinueuses d'un crédit protéiforme. Que son efficacité judiciaire soit redoublée par la diffusion du *jus commune* n'épuise pas l'analyse. Reste à comprendre exactement comment on s'accorde sur un juste prix, en dehors des situations où il est imposé par un pouvoir (qui doit lui-même parvenir à le fixer selon une procédure convenable). L'organisation des journées et séminaires du programme *Solidarités* (2005-2011), associant FraMEspa à l'Institut d'Estudis jurídics de Barcelone et rassemblant des chercheurs espagnols, français, italiens et allemands de diverses disciplines (droit, sociologie, paléographie, histoire), ont permis d'explorer diverses modalités d'échanges évalués en monnaie et de traquer les menus faits qui constituent les échanges les moins formalisés. L'institutionnalisation de ces rencontres a abouti à la création de la Société d'Études du Crédit et des Échanges Médiévaux, franco-catalane, qui a pour but de développer et de diffuser la recherche d'histoire médiévale sur ces thèmes.

Dans le même temps, divers collègues ont répondu à un appel à écriture d'articles au sujet des prix¹⁹, ce qui a permis un dialogue sur ce sujet.

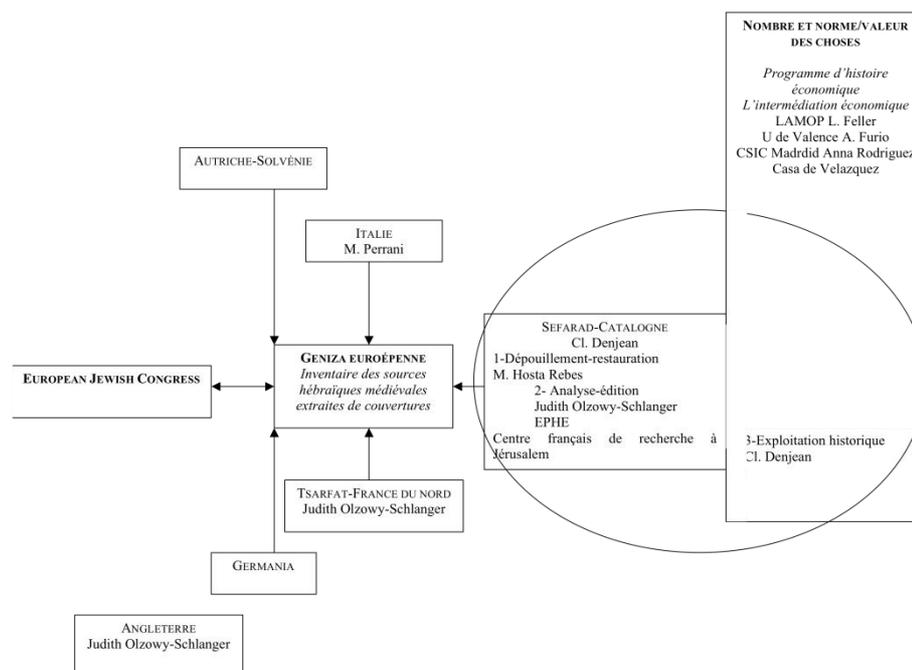
La découverte de nouveaux documents dans les reliures des registres de l'Arxiu Històric de Girona (Espagne) a conduit au développement du projet JACOV



¹⁹ *Sources sérielles et prix au Moyen Âge*, Claude DENJEAN (éd.), Toulouse, Méridiennes, 2009.

Il est apparu que ce projet, bien que très spécialisé et spécifique, serait plus efficace s'il s'appuyait sur les résultats d'autres équipes sœurs et trouvait sa place au sein d'une sorte de fédération informelle ou de réseau d'étude. Un véritable travail interdisciplinaire et une formation des historiens de la pratique pouvaient ainsi être obtenus. Ces collaborations visaient à assurer l'ambition du projet, puisque le domaine étudié est à la rencontre de plusieurs thématiques ou domaines et nécessite des compétences diverses.

Cette stratégie a porté ses fruits : les documents préalablement restaurés (phase 1) ont été analysés et les bases de données archivistiques et historiques constituées (phase 2). Les dossiers constitués des carnets personnels des marchands sont transcrits ou en cours de



transcription. Les premiers seront édités cette année et présentés à la réunion de l'équipe JACOV et de la SECEM les 8 et 9 février 2010, aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales. Les divers travaux et communications ont permis la rédaction de trois articles de synthèse et de prospective, assurant la collaboration entre historiens et linguistes-paléographes, historiens et juristes, historiens et économistes (phase 3, encore en cours). L'ensemble des carnets de prêteurs, transcrits et analysés par des binômes de paléographes et d'historiens, doit être publié chez Brill, sous ma direction (fin de la phase 2). C'est sur ces avancées que s'appuie le projet personnel que je développe actuellement.